

Strasbourg, le 27 août 2020

Monsieur le directeur académique
des services départementaux de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er} degré

Objet : Rentrée 2020 – postes à profil

Affaire suivie par
Aurore MASSON

**P.J : Fiche de candidature
Fiche de poste**

Téléphone
03.88.45.92.86
Courriel :
aurore.masson@
ac-strasbourg.fr
Adresse
65 avenue de la
Forêt-Noire
67083 Strasbourg
Cedex

J'ai l'honneur de vous informer que le poste ci-dessous sera vacant pour la rentrée
scolaire 2020/2021 :

- Conseiller pédagogique de circonscription Erstein

Je précise que les postes à profil nécessitent un recrutement particulier non assujéti
aux règles du barème. Les compétences propres de l'enseignant et les exigences du
poste sont prises en compte dans le choix du candidat.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle
affectation obtenue au mouvement.

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez-vous
de 13h 30 à 17h

La commission aura lieu début septembre. La convocation sera envoyée sur
l'adresse académique.

Les enseignants volontaires devront adresser **pour le 31 août 2020, délai de rigueur
et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-
jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien
de carrière afin que celui-ci émettent un avis. Les IEN transmettront les documents
par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 1^{er} septembre 2020:**
mouvement.1d67@ac-strasbourg

Il pourra être fait appel à des enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres
requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

Seuls les candidats dont les compétences, à l'issue de l'entretien, auront été
reconnues en adéquation avec le profil du poste sollicité, seront susceptibles d'y être
affectés.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre
définitif à la rentrée scolaire 2020/2021. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres,
l'affectation sera à titre provisoire.

Pour le Directeur académique,
L'Adjoint du Directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé du 1^{er} degré,

Jean-Baptiste LADATIQUE

